

aujourd'hui, j'avais à rendre des animaux à point tout en m'adonnant à la culture du blé, de l'avoine, de l'orge et d'autres céréales que produit normalement l'Ouest canadien, je voudrais, pour obtenir rapidement une meilleure qualité de bœuf, mélanger un peu de farine de fèves soya, si je le pouvais, aux aliments que je donnerais à mes animaux. Et je ne croirais pas me faire tort parce que, producteur de blé, d'avoine, d'orge et de lin, j'avais le bon sens d'ajouter une quantité d'un autre élément que je ne pouvais produire sur ma ferme, afin d'obtenir un engraissement plus rapide du bœuf. Il s'agit là d'élevage pratique.

M. WOOD: Les remarques du chef de l'opposition m'ont vivement intéressé. J'apprécie ses qualités de juriste, de dialecticien et d'orateur, mais je ne le tiens pas pour une autorité en matière d'élevage. Le point que le ministre a signalé est fort important: il existe ce qui s'appelle une alimentation équilibrée. Nous avons eu beaucoup d'expérience, dans l'Ontario, en matière de propagande en faveur de la culture de l'orge, et je vais exposer très franchement mes vues sur cette question. Quand au cours d'une conversation avec un voisin de ferme celui-ci me dit que le Gouvernement encourage la production de porcs, d'orge ou de quelque autre chose, je réponds généralement que s'il se fait de la propagande en faveur d'une certaine production les cultivateurs feraient bien d'agir en sens contraire. Quand le Gouvernement tente de stimuler une production particulière, il en résulte généralement une surproduction désastreuse dans l'industrie. Il faut plus que de l'orge et de l'avoine pour nourrir le bétail. Ainsi que l'a dit le ministre des Finances, pour réussir dans l'élevage du bétail il faut équilibrer les rations au moyen de la protéine. Je suis absolument persuadé que le Gouvernement a adopté la mesure qui convient, car les sous-produits de la fève soya ont une grande valeur; ils contiennent 44 p. 100 de protéine, tandis que les tourteaux faits de sous-produits de graine de lin n'en contiennent que 35 p. 100 et que les meilleurs produits de farine de graine de coton n'en renferment qu'environ 40 p. 100. Au point de vue de la valeur nutritive, les fèves soya actuellement sur le marché sont en tous points le produit le meilleur marché, de sorte que si l'on en augmente le prix en faveur d'une catégorie de cultivateurs on se trouve à léser un autre groupe de cultivateurs. Nous ne réclamons pas de protection pour la fève soya ni pour rien autre chose. Nous avons dans notre pays des terres peu coûteuses et une population pleine de ressources issue d'une vieille race de pionniers, gens qui savent s'y prendre. Nous estimons que le principe du [L'hon. M. Dunning.]

mérite doit être reconnu dans la société, que ce soit dans la politique ou dans tout autre domaine, et si nous pouvons convaincre les industriels qu'il est dans le meilleur intérêt, non seulement du consommateur en général mais de l'industrie aussi bien, de mettre sur le marché des produits raisonnables, nous aurons alors favorisé le progrès et nous nous trouverons dans une situation d'affaires qui produira une répartition plus égale de la richesse du pays et des commodités de la vie. Je félicite le ministre pour la manière dont il essaie de piloter cette législation. En tant que cultivateurs nous ne réclamons pas de privilèges spéciaux; tout ce que nous voulons est un traitement équitable. Nous disons: "Enlevez la charge de dessus nos épaules et nous cultiverons la fève soya ou le blé ou tout autre chose sans protection". Mais nous ne pouvons continuer de porter à la fois le fardeau d'industries étrangères et le nôtre propre.

M. MacNICOL: L'honorable député s'oppose-t-il à ce que les cultivateurs de l'Ouest bénéficient d'une prime à la culture du blé?

M. WOOD: Permettez que je sois franc envers l'honorable député; il a posé une question précise et je lui répondrai de la même manière. Je refuse absolument d'accorder des primes à qui que ce soit. Si vous vous livrez à un genre d'affaires et que vous ne parvenez pas à y réussir, sortez-en, pour l'amour du ciel, et laissez faire les autres. Voilà mon avis.

L'hon. M. DUNNING: Avant que cette discussion n'aille trop loin, je me permets de faire observer qu'il s'agit en ce moment des fèves soya.

Le très hon. M. BENNETT: Je sais grandement gré à l'honorable député de Brant (M. Wood) de reconnaître ma science légale et mon ignorance des autres questions, mais je dois dire que ceux qui exercent avec succès la profession d'avocat—je ne dis pas que c'est mon cas—ne peuvent rester ignorants de bien des choses. Ils seraient de bien piètres avocats si, demeurant dans l'Ouest canadien, ils ne connaissaient rien de la nourriture des bestiaux, et ils le seraient davantage s'ils ne connaissaient rien de la teneur en protéine de la farine de graine de coton et du tourteau de graine de coton, ainsi que des autres produits de protéine qu'on emploie pour nourrir les bestiaux.

Un MEMBRE: Il y a beaucoup d'avocats qui ne savent pas cela.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement, tous les avocats de l'Ouest canadien qui sont membres de cette Chambre savent cela, et c'est connu de la moyenne des avocats de cette